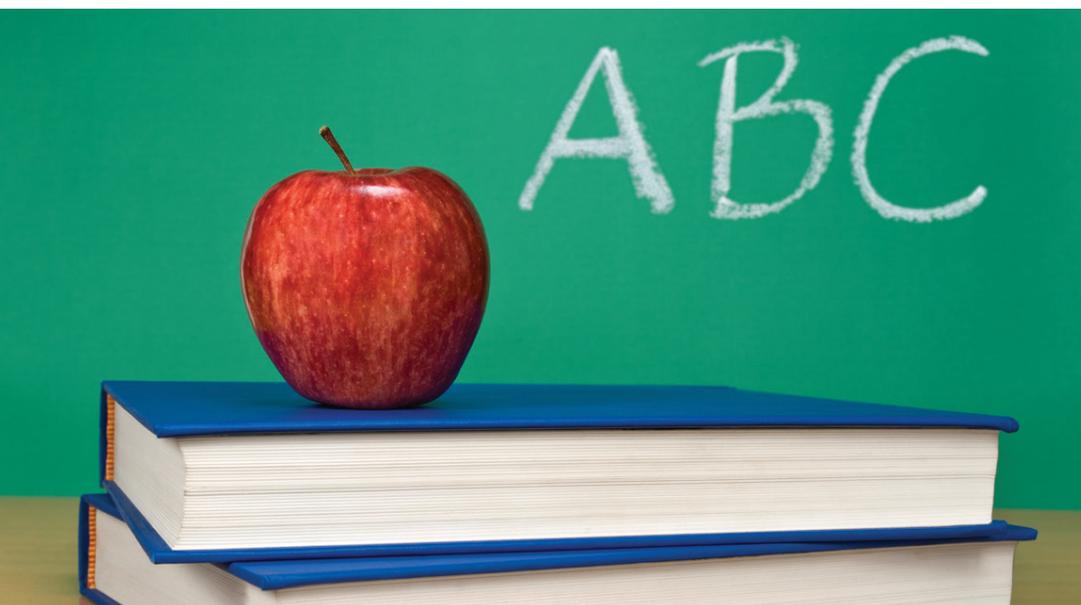


LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Étude de la pétition n° 258-20140918
concernant les cours d'éducation sexuelle

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

NOVEMBRE 2014

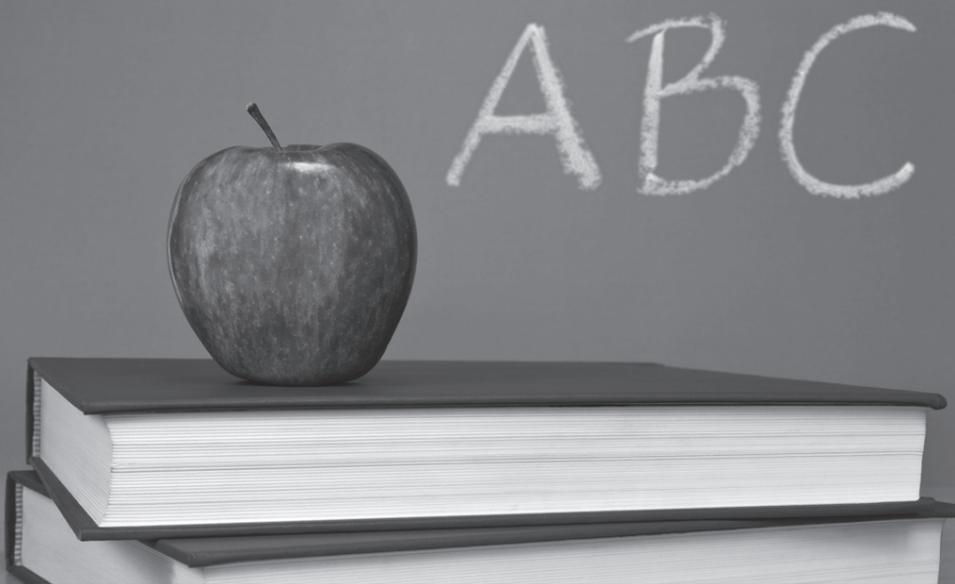


LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Étude de la pétition n° 258-20140918
concernant les cours d'éducation sexuelle

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

NOVEMBRE 2014



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Catherine Grétras, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

ISBN: 978-2-550-71833-8 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-71834-5 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, NOVEMBRE 2014

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

La présidente

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

Le vice-président

M. Kotto (Bourget), vice-président

Les membres

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Boucher (Ungava)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M. Turcotte (Saint-Jean)

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Samson (Iberville)

Autre députée ayant participé

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

Secrétaire suppléante de la Commission

M^{me} Louise Cameron

Agente de recherche

M^{me} Mélissa Morin

Révision linguistique

M^{me} Geneviève Court

Agente de secrétariat

M^{me} Afiwa Gbonkou

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Observations	1
Conclusions.....	2

ANNEXES

- I. Extrait de la pétition
- II. Liste des personnes et des organismes entendus

Mise en contexte

En 2005, dans le contexte du renouveau pédagogique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a retiré du Programme de formation de l'école québécoise les cours de formation personnelle et sociale, où étaient notamment abordés les sujets liés à la sexualité. Depuis, les activités d'éducation à la sexualité doivent être prises en charge par la direction d'école, l'ensemble du personnel enseignant et les autres intervenants de l'équipe-école selon la planification et les modalités choisies dans chaque établissement.

En octobre 2010, deux pétitions demandant l'instauration de cours d'éducation à la sexualité dans le Programme de formation de l'école québécoise ont été déposées à l'Assemblée nationale. La Commission de la culture et de l'éducation avait alors décidé de se saisir des pétitions. Elle avait tenu des auditions publiques le 29 novembre 2010 et avait formulé deux recommandations, dont la mise en place d'un programme obligatoire d'éducation à la sexualité, inscrit dans le curriculum d'études du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire.

Le 18 septembre 2014, conformément à l'article 64 du Règlement, la pétition n° 258-20140918 a été déposée à l'Assemblée nationale (Annexe I). Les pétitionnaires y demandent à nouveau l'instauration de cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes.

Le 2 octobre 2014, la Commission de la culture et de l'éducation a décidé de se saisir de ladite pétition. Le 21 octobre 2014, la Commission a entendu en séance privée l'initiatrice de la pétition accompagnée d'intervenantes communautaires ainsi que la sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et son équipe, responsable d'un projet pilote concernant l'éducation à la sexualité (Annexe II).

Observations

Lors de son intervention, l'initiatrice de la pétition a souligné les lacunes de l'éducation à la sexualité chez les jeunes, notamment en ce qui a trait aux nouvelles réalités liées à Internet et aux médias sociaux. Parallèlement, les représentantes du Ministère ont expliqué aux membres de la Commission qu'un projet pilote sur cette question était en cours d'élaboration et devrait être implanté dans certaines écoles au cours du printemps 2015.

Après avoir entendu les deux groupes d'intervenantes et échangé avec eux, les membres de la Commission ont formulé, lors d'une seconde séance de travail, leurs différentes préoccupations concernant la demande des pétitionnaires et le projet pilote en cours d'élaboration au Ministère.

Une première proposition a été présentée afin que la Commission poursuive sa réflexion sur la question des cours d'éducation à la sexualité en tenant des auditions publiques dans le cadre d'un second mandat d'initiative. La motion proposait que des groupes communautaires et des partenaires, œuvrant actuellement dans les écoles du Québec pour offrir des ateliers liés à l'éducation à la sexualité, soient entendus dès maintenant par la Commission. Cette proposition n'a pas été adoptée.

Plusieurs parlementaires ont exprimé leur volonté de plutôt laisser au Ministère l'opportunité d'élaborer et d'implanter son projet pilote dans le but d'observer son déploiement avant d'entamer d'autres démarches. En ce sens, une seconde proposition a été présentée afin que soit demandé aux responsables du projet pilote de faire un suivi de l'implantation dudit projet auprès de la Commission. La proposition a été adoptée à la majorité des voix.

Par ailleurs, les membres de la Commission ont convenu que, suite au suivi fait par le Ministère, ils évalueraient la possibilité de tenir des auditions publiques pour entendre des partenaires et des groupes communautaires concernés par l'éducation à la sexualité chez les jeunes.

Conclusions

Considérant qu'un projet pilote visant l'encadrement de l'éducation à la sexualité dans les écoles québécoises est en cours d'élaboration au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'il doit être implanté dans certaines écoles au cours du printemps 2015, la Commission souhaite suivre l'implantation du projet pilote et demeurer informée des résultats obtenus.

Conséquemment, la Commission de la culture et de l'éducation demande que les responsables du projet pilote au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fassent un suivi auprès de la Commission à la fin de l'implantation du projet pilote.

À la suite de ce suivi, et dans le cadre d'un nouveau mandat, la Commission pourra évaluer la possibilité de tenir des auditions publiques pour entendre des partenaires et des groupes communautaires qui œuvrent dans ce domaine.

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 762 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le phénomène grandissant d'hypersexualisation des jeunes filles;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'exposition des jeunes aux modèles sexuels réducteurs sur les nouveaux médias;

CONSIDÉRANT l'influence néfaste de la pornographie sur l'image que se font les jeunes garçons et les jeunes filles de la sexualité;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation sexuelle à l'école fournit aux jeunes une occasion de développer un rapport critique face à la sexualité sexiste et stéréotypée qui leur est proposée dans les médias de masse;

CONSIDÉRANT QUE des cours spécifiques d'éducation à la sexualité peuvent mobiliser les jeunes dans une réflexion autocritique quant à la nature de leurs comportements et attitudes sexuels;

CONSIDÉRANT QUE des cours spécifiques d'éducation à la sexualité pourront permettre aux jeunes de développer une meilleure estime de soi, un sens critique et de saines habitudes de vie, notamment au niveau des rapports égalitaires dans leur vie amoureuse.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation d'instaurer des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétéro sexistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Carole Poirier
Députée d'Hochelaga-Maisonneuve

2014-08-28
Date de signature de l'extrait

ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes entendus

1. Initiatrice de la pétition

- M^{me} Cathy Tétreault, directrice générale, Centre Cyber-aide et initiatrice de la pétition
- M^{me} Marily Julien, coordonnatrice par intérim, sexologie B.A., SEXPLIQUE
- M^{me} Nathalie Gagnon, directrice générale, CALACS de Québec, Viol secours
- M^{me} Christine Delarosbil, intervenante Jeunesse, CALACS de Québec, Viol secours
- M^{me} Mélanie Sarroino, Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- M^{me} Chantal Locat, consultante en genre et éducation

2. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- M^{me} Marie-Claude Champoux, sous-ministre et responsable du projet pilote
- M^{me} Stéphanie Vachon, secrétaire générale
- M^{me} Paule Mercier, directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
- M^{me} Julie Pelletier, professionnelle responsable des dossiers éducation à la sexualité et prévention/promotion

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

